



MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**REHABILITATION DU LITTORAL DE PIEMANSON  
(EMBOUCHURE DU GRAND RHONE) EN LIEN AVEC  
LA RECONVERSION DE SALIN-DE-GIRAUD:  
Phase de Programmation**

---

**CAHIER DES CHARGES**

Novembre 2009

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

Cahier des charge Réhabilitation du littoral de Piémanson – Phase de programmation

# SOMMAIRE

<b>1 . Préambule</b>	<b>4</b>
1.1 Objet du document	4
1.2 Maître d'Ouvrage	4
1.3 Mandataire de l'étude	4
1.4 Contexte et objectifs de l'étude	4
<b>2 Etendue et natures des prestations</b>	<b>6</b>
2.1 Périmètre d'étude	6
2.2 Natures des prestations attendues	6
2.2.1 Partie 1 : Expertises et études préalables à la création et à la gestion de l'aire de stationnement	6
2.2.2 Partie 2 : Programme de mesures de réhabilitation du littoral de Piémanson	8
2.2.3 Partie 3 : Plan de gestion des flux et programme d'accessibilité au littoral	9
2.2.4 Partie 4 : Stratégie et Outils de communication envers le public et les usagers	9
<b>3 Déroulement, suivi et rendu de la prestation</b>	<b>10</b>
3.1 Suivi de l'étude	10
3.2 Réunions	11
3.3 Cartographie	11
3.4 Documents à fournir	12
<b>4 ANNEXES</b>	<b>13</b>

# 1. Préambule

## 1.1 Objet du document

Le présent Cahier des Charges fixe les conditions particulières d'exécution des prestations pour la phase de programmation de la réhabilitation du littoral de Piémanson.

## 1.2 Maître d'Ouvrage

Les prestations sont exécutées pour le compte de :

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue  
Mas du Pont de Rousty - 13200 ARLES**

## 1.3 Mandataire de l'étude

Sans objet.

## 1.4 Contexte et objectifs de l'étude

### Contexte :

La plage de Piémanson est située sur la commune d'Arles, à une quarantaine de kilomètres de la ville centre et à dix kilomètres du village de Salin-de-Giraud. Elle s'étend sur un linéaire côtier d'environ 10 km entre le Grand Rhône et la Pointe de la Courbe et constitue, avec la partie ouest de la Camargue, un des rares secteurs encore naturels du littoral provençal.

La route départementale 36d est le seul accès routier au site. Cette plage (ou plage d'Arles) est le siège depuis plus de trente ans d'une fréquentation touristique non maîtrisée (camping sauvage, circulation et stationnement de véhicules motorisés sur le domaine public maritime) s'installant sur le site de début mai à début septembre. Pour ordre d'idée, en août 2005, l'Arrondissement maritime de la DDE 13 comptabilisait 1955 caravanes, véhicules et tentes stationnant sur la plage.

Tous ces véhicules arrivent par une route départementale unique qui débouche directement sur la plage. Des voies d'accès en arrière des dunes, côté est, se sont également « dessinées » sans autorisation.

Cette situation en contradiction avec les réglementations en vigueur dégrade des milieux littoraux fragiles (arrière-plage, milieux dunaires, milieux aquatiques adjacents) et entraîne également des risques en matière de sécurité (risques d'accidents liés à la circulation, problèmes de salubrité publique, risques liés aux empiétements et incendies) en plus d'un impact paysager dû au stationnement de centaines de véhicules (voir annexe 2).

Conformément aux objectifs de la Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône validée en 2008, la libération du domaine public maritime doit être réalisée grâce à la mise en place notamment d'aménagements de maîtrise de la fréquentation.

Depuis 2006, le Parc de Camargue et ses partenaires travaillent à l'étude d'un aménagement préalable à la libération du domaine public maritime, soit la réalisation d'une aire naturelle de stationnement en arrière de la plage de Piémanson. Après l'étude PROJET d'ARCADI rendue en 2008 et l'étude complémentaire de portance du sol des terrains retenus, réalisée par le CETE en 2009, les études préalables à l'obtention des autorisations réglementaires pour les travaux de création de l'aire ainsi que les études techniques complémentaires doivent être réalisées.

En 2009, l'aire naturelle de stationnement a été inscrite dans un projet plus large de « Réhabilitation du littoral de Piémanson (embouchure du Grand Rhône) en lien avec la reconversion du village de Salin-de-Giraud » dont cette programmation, objet du marché, est la

première phase. En effet, régler le problème de l'appropriation du domaine public maritime n'est que la première étape d'un projet de réhabilitation plus vaste de ce site remarquable situé à l'intérieur de la seule zone non endiguée du delta du Rhône. Qu'ils soient induits par la fréquentation ou dus à d'autres situations, les dysfonctionnements de ce site s'avèrent importants (cf. annexe 2). Ainsi, le grau de Piémanson (ancien bras du fleuve) voit ses échanges avec la mer bloqués par la route départementale qui débouche sur la plage et perturbe son fonctionnement hydraulique. Par ailleurs, la plage à l'est de Piémanson possède un capital sableux et un cordon dunaire digne d'intérêt. Elle a été fortement dégradée par le fonctionnement actuel du site : cet espace méritera un vaste programme de restauration.

Des problèmes de conflits d'usage entre les différentes activités professionnelles et de récréation ainsi qu'avec les gestionnaires locaux (propriété voisine du Conservatoire du Littoral notamment) devront être également soulevés et gérés parallèlement.

Enfin, la réduction de l'activité du Groupe Salins va entraîner une reconversion sociale et économique du village de Salin-de-Giraud que ce projet doit anticiper. Les nouveaux liens sociaux, économiques et les flux actuels et à venir entre le village de Salin-de-Giraud et sa plage doivent donc être mis en perspective.

### **Historique et perspectives :**

Une première étude opérationnelle globale de la plage de Piémanson a été confiée au bureau d'étude Urbanis en 2003 par la Direction Régionale de l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur. Cependant aucune décision opérationnelle n'a pu être prise par le comité de pilotage de l'étude.

En vue de mettre en place un aménagement permettant de libérer le domaine public maritime des occupations illégales et préjudiciables aux milieux, le Parc naturel régional de Camargue a lancé en juin 2006 une étude pour la « Réalisation d'une aire naturelle de stationnement pour la plage de Piémanson », en partenariat avec la commune, l'Arrondissement Maritime de la DDE des Bouches-du-Rhône, le Conservatoire du Littoral et les usagers. Le projet proposé par le bureau d'études ARCADI et validé par le comité de pilotage se situe en arrière plage, côté ouest, en bordure sud de la baisse de Quenin (actuellement propriété des Salins du Midi).

Cet aménagement doit permettre de répondre à plusieurs objectifs :

- libérer le domaine public maritime de ses occupations illégales
- maîtriser la fréquentation littorale
- préserver et restaurer les habitats dunaires
- augmenter la sécurité des biens et des personnes
- améliorer l'hygiène et la qualité de la plage
- rendre un fonctionnement naturel aux plages de l'embouchure du Rhône.
- valorisation du potentiel touristique de Salin-de-Giraud.

Les principes d'aménagement retenus sont les suivants :

- L'accès à la plage Est sera limité aux secours et aux pêcheurs professionnels, ce qui nécessitera le renforcement de la surveillance et l'entretien régulier des dispositifs (ganivelles, pieux) interdisant l'accès aux autres véhicules. Un tel dispositif permettra une meilleure préservation des milieux naturels sur le secteur est de la plage, ainsi qu'une amélioration des conditions de sécurité.
- Le balisage et la protection de l'itinéraire d'accès (RD36d) avec des barrières en bois empêcheront en outre le stationnement « sauvage » le long de cet axe routier.
- La réalisation de places de stationnement réservées aux personnes handicapées près de la route permettra l'accès à la plage à proximité du poste de secours avec aménagement d'installations de baignade adaptées (rampes spécifiques).

En 2009, une étude de portance réalisée par le CETE Méditerranée a conclu que la nature des matériaux en place nécessitait la stabilisation sur 40 cm d'épaisseur (géotextile anti contaminant et grave) de la partie de la baisse de Quenin concernée par l'aire pour des raisons de traficabilité.

Dans une optique de développement durable, le projet de création d'une aire naturelle de stationnement en arrière de la plage de Piémanson a été intégré dans un projet pluridisciplinaire plus large de réhabilitation du littoral de Piémanson à l'embouchure du grand Rhône en lien avec la reconversion en cours de Salin-de-Giraud. Cette démarche est en adéquation avec le DOCOB Natura 2000 en cours de validation.

La gouvernance autour de ce projet s'organise autour :

- d'un comité de pilotage
- d'un comité technique.

Afin d'inscrire l'aire naturelle de stationnement pour la plage de Piémanson dans un projet global et de finaliser les financements pour la réalisation des études réglementaires et techniques obligatoires et préalables à sa mise en œuvre, le projet a été scindé en trois phases, la première phase faisant l'objet du présent marché.

- ❖ Phase 1 : programmation de la réhabilitation du littoral de Piémanson (embouchure du grand Rhône) en lien avec la reconversion de Salin-de-Giraud
- ❖ Phase 2 : travaux d'aménagement de l'aire naturelle de stationnement pour la plage de Piémanson et des mesures compensatoires
- ❖ Phase 3 : poursuite des travaux de réhabilitation du site

Le Parc assurera le suivi technique et l'animation du projet.

#### **Objectifs de la mission de programmation :**

- Disposer d'une approche globale et d'une vue d'ensemble du projet à l'échelle du site de l'embouchure du Grand Rhône
- Démontrer l'intérêt environnemental du projet
- Obtenir les autorisations réglementaires nécessaires au lancement des travaux de réalisation de l'aire naturelle de stationnement
- Obtenir les expertises complémentaires nécessaires au montage du dossier de financement de ces travaux et à la gestion future de l'aire
- Définir des programmes de mesures à mettre en œuvre pour réhabiliter l'ensemble du site
- Elaborer un plan de communication et d'information des différents publics concernés et ce pour chaque phase du projet.

## 2 Etendue et natures des prestations

Pour l'ensemble des prestations, une attention particulière sera donnée à la capacité de l'équipe à travailler de manière coordonnée et pluridisciplinaire sur les différentes parties de la programmation.

### 2.1 Périmètre d'étude

Les études concernent le littoral de Salin-de-Giraud, sur la commune d'Arles, situé dans le Parc naturel régional de Camargue. Elles sont plus particulièrement centrées sur la frange littorale de Piémanson, à l'embouchure du Rhône, entre le domaine de la Palissade et le rivage, mais prennent également en compte les voies existantes reliant ce site au centre urbain de Salin-de-Giraud ainsi que tout aménagement ou lieu susceptible d'être rattaché à la gestion de ce littoral.

### 2.2 Natures des prestations attendues

La programmation de la réhabilitation du littoral de Piémanson comprend quatre parties classées par ordre de priorité mais pouvant être élaborées de manière parallèle :

- Partie 1 : Expertises et études préalables à la création et à la gestion de l'aire de stationnement
- Partie 2 : Programme de mesures de réhabilitation du littoral de Piémanson
- Partie 3 : Identification des pistes d'actions et des dispositifs de gestion des flux complémentaires à l'aire de stationnement
- Partie 4 : Outils et stratégie de communication envers le public et les usagers

La concertation avec les acteurs sera assurée en direct par le maître d'ouvrage au travers du comité de pilotage du projet et du comité technique.

#### 2.2.1 Partie 1 : Expertises et études préalables à la création et à la gestion de l'aire de stationnement

Cette partie s'inscrit en continuité des deux études techniques précédentes de définition de l'aire naturelle de stationnement pour la plage de Piémanson : les études préalables et le projet (ARCADI, 2008) et l'étude de portance (CETE, 2009). Elle comprend trois aspects :

- L'évaluation des gains environnementaux du projet d'aire naturelle de stationnement.
- Les dossiers réglementaires de création de l'aire naturelle de stationnement, indispensables à l'obtention des autorisations de réalisation des travaux.
- Les expertises techniques complémentaires nécessaires pour finaliser les dossiers de demande de subvention et anticiper la gestion future de l'aire.

##### *2.2.1.1 Evaluation des gains environnementaux du projet d'aire naturelle de stationnement*

Le prestataire évaluera les gains environnementaux liés au nouveau fonctionnement du site suite à l'aménagement de l'aire naturelle de stationnement au regard des impacts du fonctionnement actuel du site. Cette évaluation servira notamment de

base à l'argumentaire de demande de subvention du maître d'ouvrage des travaux et pourra être utilisé dans la partie consacrée à la communication sur le projet. Cette évaluation prendra en compte la faune, la flore et les habitats présents sur le site.

#### 2.2.1.2. Dossiers réglementaires de création de l'aire naturelle de stationnement

L'aménagement nécessitera plusieurs documents réglementaires :

- Un permis d'aménager (Art R421-19 du code de l'urbanisme) qui vaudra autorisation au titre de la réglementation des sites inscrits (Architecte des bâtiments de France)
- Une étude d'impact qui comprendra également :
  - *Un volet sur les incidences sur l'eau et les milieux aquatiques* valant document d'incidences au titre de la procédure loi sur de l'eau ;
  - *Un volet sur l'évaluation des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000* (art. L.414-1. à L.414-7. du Code de l'environnement)
- Une enquête publique au titre de l'article R.123.1 (annexe (31.c) du code de l'environnement et du R.146-1 et R.146-2 du Code de l'urbanisme.

**Important** : le prestataire choisi constituera l'ensemble des dossiers règlementaires nécessaires à l'instruction par les différents services de l'Etat concernés. Il suivra l'instruction des dossiers jusqu'à l'obtention des arrêtés d'autorisation de travaux.

#### 2.2.1.3. Expertises techniques et financières complémentaires :

- L'évaluation des coûts de réalisation de l'aire naturelle de stationnement fera l'objet **d'une actualisation** en tenant compte :
  - De l'augmentation des tarifs :
    - Des prestations prévues (mission de maîtrise d'œuvre, travaux...)
    - Des prestations à prévoir (convention de mandat...) pour assister le maître d'ouvrage dans la réalisation de l'aire.
  - Des résultats de l'étude de portance du CETE pour un chiffrage précis des frais de stabilisation de l'aire.
- Une expertise financière et une réflexion sur le mode de gestion de l'aire naturelle de stationnement devront être menées et traiter les points suivants :
  - Le prestataire évaluera les **moyens humains** (emplois), techniques ainsi que les **opérations d'entretien** à mettre en œuvre pour le bon fonctionnement de l'aire.
  - Une tarification et une gestion des flux de véhicules dans l'aire naturelle de stationnement seront proposées en fonction :
    - du type de véhicule (voiture, camping-cars),
    - de la durée de stationnement sur place pour les camping-cars (nombre maximum de nuits à déterminer),

- des partenariats à mettre éventuellement en œuvre avec les prestataires locaux (commerçants, hébergements, établissements de tourisme équestre, gestionnaire du domaine de la Palissade...),
  - des accès réservés (secours, pompiers, handicapés...),
- **Une évaluation financière** des recettes et des coûts de fonctionnement et d'entretien sera réalisée. Un compte d'exploitation prévisionnel sur 5 années sera proposé.
  - Enfin seront présentées des préconisations sur le mode de gestion le plus adapté (concession, régie, affermage, ...) en fonction de la forme définitive ou envisagée de la maîtrise foncière. Le bureau d'études évaluera les coûts des procédures administratives et juridiques induits par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (dans le cadre d'une éventuelle délégation de service public) : rédaction de l'appel d'offre, analyse des offres, rédaction du contrat d'exploitation...

## 2.2.2 Partie 2 : Programme de mesures de réhabilitation du littoral de Piémanson

Une fois la maîtrise de la fréquentation côtière rendue possible grâce à l'outil constitué par l'aire naturelle de stationnement, des travaux complémentaires de réhabilitation des milieux naturels du site pourront être programmés.

Les prochaines étapes de travaux ou de gestion seront développées sur les thématiques ci-après :

- 2.2.2.1. Renaturation du Grau de Piémanson (réhabilitation hydraulique): cet ancien bras du Rhône est actuellement bloqué de ses échanges avec la mer au sud par la route départementale qui le surplombe, et de ses échanges avec le Rhône au nord par une digue. Il conviendra d'étudier la faisabilité de la réhabilitation de ses échanges par la destruction ou l'aménagement des obstacles.
- 2.2.2.2. Restauration des milieux dunaires et gestion du Domaine public maritime (milieux, usages): la plage, les milieux dunaires et aquatiques, notamment ceux situés à proximité de l'embouchure du Grand Rhône, ont subi une importante dégradation due au fonctionnement actuel du site. Un programme précis de restauration sera proposé avec identification de la nature des travaux, de leur linéaire, de leurs coûts.
- 2.2.2.3. Gestion des usages : une fois la libération du domaine public maritime opérée et pour éviter certains « conflits d'usage » entre les pêcheurs professionnels, les pêcheurs amateurs (surf casting, pêche amateur de tellines), les chasseurs, les gestionnaires d'espaces protégés, les commerçants du centre-ville et de la plage...etc., des propositions d'outils de gestion (ex : élaboration d'une charte des usagers) devront donc être faites.

Pour chaque thématique, des solutions techniques précises seront détaillées et chiffrées et les maîtrises d'ouvrages seront identifiées (Etat, PNR Camargue,



Domaine de la Palissade, conservatoire du littoral, communes, aggro, Salins...). Un calendrier de réalisation sera proposé.

### **2.2.3. Partie 3 : Estimation des flux induits par le projet et proposition de pistes d'actions et de dispositifs complémentaires à l'aire naturelle de stationnement pour la gestion des flux**

Cette partie permettra d'anticiper les flux induits et de proposer des nouveaux principes de liaison entre la plage de Piémanson et le village de Salin-de-Giraud.

#### 2.2.3.1. Estimation des incidences sur le trafic routier induites par le nouveau fonctionnement du site et mesures de gestion du trafic

Le bureau d'études évaluera les incidences attendues du changement de fréquentation de la plage de Piémanson (stationnement quotidien) en terme de flux, à la fois pour le trafic de la route départementale et du Bac de Barcarin.

#### 2.2.3.2. Identification et hiérarchisation des dispositifs de gestion des flux et des modes de déplacement doux

Cette partie consistera à examiner et à évaluer les actions nécessaires à la gestion des déplacements entre le village et le littoral avec notamment :

- La mise en place de navettes
- L'utilisation des parkings de délestage sur Salin-de-Giraud
- Les réseaux piétons et cyclables
- L'accessibilité aux personnes handicapées et déficientes.
- Les mesures de gestion pour les périodes de forte affluence.

A partir des pistes d'action identifiées, il s'agira d'évaluer les principaux coûts et les maîtrises d'ouvrage.

Cette partie 3 sera réalisée en étroite collaboration avec le **comité de réflexion pour l'avenir de Salin-de-Giraud** récemment créé.

### **2.2.4 Partie 4 : Stratégie et outils de communication envers le public et les usagers**

La communication est une pièce centrale de la réussite de ce projet qui va changer de manière radicale l'usage et la perception du site. Le bureau d'études proposera une stratégie de communication prenant en compte les différentes phases du projet et les différents lieux à investir par cette communication (plage, cercle Solvay, parkings de délestage, Bac...). Les outils de communication à utiliser ou à élaborer seront détaillés (médias, internet, panneaux...).

Au regard des différentes phases prévues (définition du projet, réalisation des aménagements mise en fonction des équipements sur le site), les actions proposées préciseront :

- les messages à communiquer en fonction des différents publics à cibler (usagers actuels et futurs, grand public, touristes, acteurs locaux...) : une information sur le projet dans sa globalité est à rechercher en mettant en avant les améliorations fonctionnelles et environnementales. Une information claire sur l'utilisation des fonds de revenus de l'aire devra notamment être prévue. Les messages devront également indiquer aux visiteurs quels sont les comportements à tenir désormais sur le site pour favoriser sa préservation.
- la définition des moyens et des lieux de communication : moyens humains et temps à consacrer en interne, moyens techniques, périmètre de communication et lieux devant être porteurs de messages visuels.
- le calendrier et le chiffrage du programme de communication.

La stratégie de communication proposée devra tenir compte de la stratégie de communication du Parc naturel régional de Camargue. Elle devra s'inscrire dans le cadre fixé par la communication générale du Parc quant aux objectifs, aux publics et aux messages, dont le document de référence est « Élaboration et mise en œuvre d'une politique de communication du Parc naturel régional de Camargue ».

## 3 Déroulement, suivi et rendu de la prestation

L'étude fera l'objet d'un délai global ne pouvant excéder 10 mois, à titre indicatif, le prestataire proposera un délai par phase et un échéancier. L'articulation et les synergies entre les différentes parties seront mise en avant. Le maître d'ouvrage se garde la possibilité de surseoir au lancement de la phase suivante tant qu'il n'est pas satisfait du rendu de la phase précédente. Il peut également procéder à la suspension de l'étude en cours d'élaboration.

### 3.1 Suivi de l'étude

Le suivi de l'étude sera assuré par le maître d'ouvrage et par un Comité de suivi technique chargé d'orienter le travail du prestataire, d'amender ses propositions et de valider les documents produits. Ce Comité de suivi technique sera composé de :

- la sous-préfecture
- le service environnement de la mairie d'Arles et des services techniques
- le directeur du domaine de la Palissade
- la DREAL
- l'arrondissement maritime de la DDE
- du (des) Technicien(s) du Parc naturel régional de Camargue concernés.

Le comité de pilotage du projet, piloté par la sous-préfecture et la mairie d'Arles validera chacune des parties du dossier en 3 réunions. Une articulation avec les groupes de travail thématiques éventuellement créés lors du comité de pilotage de lancement du projet (cf. 1.4) ainsi qu'avec le Comité de réflexion pour l'avenir de Salin-de-Giraud sera proposée.

Le prestataire indiquera dans son offre les personnes qui seront en charge de la conduite de l'étude et de sa réalisation. Les Curriculum vitae des différents intervenants seront joints. La participation effective des personnes mentionnées est contractuelle.

## 3.2 Réunions

Le candidat devra prévoir dans son offre, en plus des réunions de travail avec le maître d'ouvrage, une réunion avec le Comité de suivi technique pour chacune des parties.

Préalablement aux réunions, les membres du Comité de suivi devront avoir reçu une version minute des documents présentés (au moins une semaine à l'avance).

Cependant, en cas de rendu insatisfaisant, il sera nécessaire de programmer de nouvelles réunions de comité de suivi jusqu'à validation du rendu. Ces réunions supplémentaires ne feront pas l'objet d'indemnités du prestataire.

Dans son offre, le candidat intégrera également 2 réunions de présentation au Comité de pilotage du projet :

- une réunion de présentation à l'issue de la Partie 1 (présentation de la partie 1 ainsi que des modalités de travail et planning des phases restantes),
- une réunion de présentation à l'issue des 3 autres parties.

Le candidat intégrera dans le coût de ces réunions (Comité de suivi technique et comité de pilotage) l'élaboration d'un diaporama de présentation type PowerPoint. Le compte rendu des réunions sera rédigé par le prestataire.

## 3.3 Cartographie / informatique

L'ensemble des cartographies sera réalisé avec un logiciel SIG en Lambert II étendu, sous format numérique compatible avec le logiciel Arcview utilisé par le Maître d'Ouvrage.

Les données cartographiques seront accompagnées, dans la mesure du possible, d'un document de métadonnées (informations caractérisant les données créées : échelle de digitalisation, date de création, fonds de référence utilisé, etc.).

Une convention de mise à disposition des données extraites du SIG du Maître d'Ouvrage pour les besoins de l'étude devra être signée par le prestataire.

En cas de recours à des logiciels de graphisme ou de retouche d'image (Illustrator, Corel Draw, Photoshop, etc.), les fichiers numériques seront fournis aux deux formats (SIG et dessin) au Maître d'Ouvrage en fin d'étude.

Les informations obtenues par l'étude sous format « bases de données » ou possédant éventuellement des caractéristiques permettant de les géocoder puis de les intégrer au SIG (adresse postale, numéro de parcelle, coordonnées X, Y) devront être également fournies au Maître d'Ouvrage sous forme de fichier numérique (Access ou Excel).

L'utilisation du SIG doit être conviviale et les requêtes doivent rester simples à formuler pour l'utilisateur. En dehors de la légende déjà mise en place, le symbolisme est libre.

## 3.4 Documents à fournir

Le candidat est informé que le maître d'ouvrage sera particulièrement vigilant sur la qualité rédactionnelle, fonctionnelle et visuelle des documents produits. Au cas où la qualité des rendus ne serait pas jugée satisfaisante par le maître d'ouvrage, le prestataire sera tenu de reprendre tous documents jusqu'à validation définitive par le maître d'ouvrage.

Tous les documents produits (rapport, notes, photos, diaporama de réunion...) seront remis sous format numérique. Les rapports complets (texte, carte, illustration...) seront remis à la fois en format .PDF et en format d'origine (Word, Excel...). **Les fichiers des rapports en format .PDF devront être complets (texte + illustration + cartes +...) et « prêt à imprimer » en recto verso.**

Après validation des documents d'étapes par le maître d'ouvrage, les rapports minutes seront, à la charge du prestataire, fournis aux membres du Comité de pilotage sous format papier. Le cas

échéant, et après accord des membres du Comité de pilotage, ces documents pourront être transmis en format .PDF via un site Internet de téléchargement ou sur CD Rom.

A l'issue de la mission et après validation de l'ensemble des documents, le prestataire remettra :

- les dossiers réglementaires demandés en 2.2.1.1
- un rapport sur les expertises techniques et financières complémentaires (de la partie 1)
- un rapport pour chacune des parties 2 à 4

Chacun des rapports définitifs sera remis en 10 exemplaires papier dont un reproductible et en 2 exemplaires sous format numérique (cdrom ou DVD).

Lu et approuvé,  
Le Candidat,

Le .....

# 4 ANNEXES

## Annexe 1

### *Bibliographie Sommaire*

#### *Charte,*

Diagnostic du territoire et projet de charte du Parc naturel régional de Camargue \*  
[http://www.parc-camargue.fr/Francais/index.php?callback=loadcpage&page\\_id=331](http://www.parc-camargue.fr/Francais/index.php?callback=loadcpage&page_id=331)

Projet de charte du Parc naturel régional de Camargue\* :  
[http://www.parc-camargue.fr/Francais/download.php?categorie\\_id=113](http://www.parc-camargue.fr/Francais/download.php?categorie_id=113)

Parc naturel régional de Camargue, *Contrat de Delta : dossier préalable de candidature*, octobre 2002, 160p + annexes.

#### *Occupation du sol\* :*

[http://www.parc-camargue.fr/Francais/download.php?categorie\\_id=58](http://www.parc-camargue.fr/Francais/download.php?categorie_id=58)

#### *Tourisme durable - Déplacements - Economie*

Parc naturel régional de Camargue, 2005 - Propositions d'aménagement et de valorisation  
D'itinéraires de randonnées.

Cabinet Lavaill Conseil, novembre 2005 à 2006 – « Evaluation de la demande et de la fréquentation touristiques ». Parc naturel régional de Camargue.

Cabinet TEC, juillet 2006 – « Evaluation de l'offre touristique du Parc naturel régional de Camargue et des activités induites par le tourisme ». Parc naturel régional de Camargue

Parc naturel régional de Camargue, 2009 – Schéma de tourisme durable du Parc naturel régional de Camargue 2010-2015. 104 p (en vue de l'adhésion du Parc à la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés).

Horizon Conseil, octobre 2006 – « Plan stratégique de déplacements sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue »

EDATER, 2006, « Etude diagnostique et projet de prospective économique en Camargue. », Rapport final pour le PNRC, Arles, 72 pages

#### *Piémanson / projet d'aire naturelle de stationnement*

URBANIS, 2001 – Plage de Piémanson – étude opérationnelle globale – DIREN PACA, 80 p.

SIAT, 1997 – « Réflexion sur la stratégie de l'aménagement touristique de la plage de Piémanson– Arles – Rapport de phase I » - PNR de Camargue

SIAT, 1997 – « Schémas d'aménagement touristique de la plage de Piémanson et de Salin-de-Giraud – Arles – Rapport final » - PNR de Camargue

AGADIR – CEREGE, 2001 – Schéma d'aménagement concerté de la plage de Piémanson : mesures des effets potentiels induits par les aménagements dans la dynamique naturelle du littoral – 41 p.

ARCADI, 2008 - Etude technique préalable à la réalisation d'une aire naturelle de stationnement pour la plage de Piémanson – (études préalables et PROJET).

CETE, 2009 - Etude de portance de l'aire naturelle de stationnement pour la plage de Piémanson.

***Dynamique côtière et aménagement du littoral***

Sabatier, F, 2001 - Fonctionnement et dynamiques morpho-sédimentaires du littoral du delta du Rhône, Thèse, Université Aix-Marseille III, 272 p.

Samat O. ; 2007 - Efficacité et impacts des ouvrages en enrochements sur les plages microtidales : le cas du languedc et du delta du Rhône – Thèse du CEREGE\*

SOGREAH – AQUASCOP, 1995 – Etude de l'évolution du littoral sableux de la camargue. PNRC, 4 volumes.

Suanez, S., 1997 – Dynamiques sédimentaires actuelles et récentes de la frange littorale orientale du delta du Rhône, Thèse, Université de Provence, Aix-en-Provence, 282 pp.

Préfecture des Bouches-du-Rhône - DTA des Bouches-du-Rhône, 2005. ([http://www.bouches-du-rhone.equipement.gouv.fr/depart/am\\_urb/DTA/Documents.html](http://www.bouches-du-rhone.equipement.gouv.fr/depart/am_urb/DTA/Documents.html))

**Aucun document ne sera adressé avant le choix du prestataire. Les documents mentionnés par un astérisque sont téléchargeables sur le site du Parc de Camargue (<http://www.parc-camarque.fr>)**

## **Annexe 2 : carte des impacts du fonctionnement actuel du site.**